



DOSSIER INSCRIPTION

ANIMATEUR SENIORS

Partie 1 : Dossier Administratif

Partie 2 : Contrat de formation

Partie 3 : Objet, programme, certification et formateurs

Partie 4 : Règlement intérieur LCF/IFR, plan IFR à Châteauroux

Partie 5: Pièces à retourner

SUIVI DES FORMATIONS : Melle THIBAUT Séverine

Tél : 02 54 60 24 66

e-mail : lcf.formation@wanadoo.fr

PARTIE 1

SAISON 2011/2012

INSTITUT DU FOOTBALL REGIONAL

CENTRE DE BLANCHE DE FONTARCE

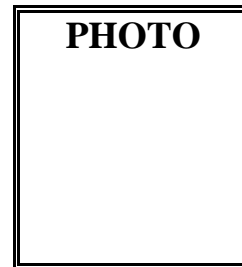
POLE FORMATION

Route de Velles

36000 CHATEAUROUX

Téléphone : 02 54 60 24 66

PHOTO



**DOSSIER ADMINISTRATIF
STAGE ANIMATEUR SENIORS
IFR DE CHATEAUROUX
(Nombre de participants 25 maxi)**



Ligue du Centre
de Football

Du 05 au 09 Mars 2012

Dossier à retourner à l'IFR dûment complété avant le 24 Février 2012 (tout dossier incomplet sera refusé).

IDENTITE DU CANDIDAT



NOM :

Prénoms : SEXE :

Date de naissance : Nationalité :
(écrire en toutes lettres)

Adresse permanente :

Code postal : _____ Commune :

Téléphone : _____ Téléphone (port) : _____

Adresse e-mail : _____

Situation familiale : Nombre d'enfants : F : G :

Profession :

Employeur :

Téléphone travail : _____

Diplôme d'études obtenu le plus élevé et date d'obtention :

Niveau d'études atteint :

Club : N° Affiliation :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Niveau de compétition le plus élevé (uniquement seniors) :

National L1-L2 DH PL
 Régional DHR ou
 NAT-CFA PH Dép

Niveau Jeunes

Nat	Rég	Dép

Dans quel club (seniors) : - Dans quel club (jeunes) :

Nbre de matchs : - Nbre de matchs :

Niveau de pratique actuel :

Participation à des sélections (Jeunes et Seniors) :

NIVEAU

CATEGORIES ET DATES

- Départementales

- Régionales

- Nationales

OBSERVATIONS :

.....

ACTIVITES AU SEIN D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Nom du Club :

Rôle, responsabilité (s) :

Encadrement d'une équipe :

* Catégorie :

* Niveau d'évolution :

* Nombre d'entraînement (s) /semaine :

* Depuis quand encadrez-vous des équipes ?

Diplômes d'animation

Date et lieu d'obtention (**indispensable**)

* Jeune animateur Oui Non

* Animateur Oui Non

* Initiateur 1^{er} degré Oui Non

* Initiateur 2^{ème} degré Oui Non

* Autres Oui Non

PARTIE 2

Ligue du Centre de Football
Rue Paul Langevin
BP 6302
45000 Orléans Cedex
Tél : 0238697300
Fax : 0238697319



Déclaré auprès de la Préfecture de la Région Centre sous le N° 24 45 01399 45

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés:

La **Ligue du Centre de Football**
représentée par Monsieur Christian Teinturier, Président
désigné : L'ORGANISME DE FORMATION

et :
l'entreprise du stagiaire

pour
Le stagiaire

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« ANIMATEUR SENIORS »

ARTICLE II : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) L'action de formation est définie dans la partie 3, indiquant son objet, son programme et les formateurs intervenants.

- Objectif : Optimisation de l'entraînement chez les U17/19 et Seniors
- Durée : 6 jours de formation (dont 1 journée d'examen final)
- Volumes horaires : 40 heures au total
- Lieu : Institut du football régional, Châteauroux
- Coordinateur : Emmanuel Vandembulcke, Professeur de Sport, conseiller technique régional football chargé des Formations.
- Niveau de qualification : Niveau IV
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 25 stagiaires

Le stagiaire est informé des pré-requis et modalités de recrutement à la remise du dossier d'inscription.

Pré-requis : Licencié(e) FFF, et âgé(e) de + de 18 ans.

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation. A l'issue de la formation, une attestation de formation et un diplôme (si réussite) seront délivrés par la Ligue du Centre de football.

ARTICLE III : DELAI DE RETRACTATION

Le stagiaire a un délai de 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue du Centre par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article II, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant également limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 10 jours francs prévus, les frais d'inscription seront retenus ainsi que 20% des frais d'hébergement.

ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Montant des frais d'inscription: **30.00 euros**
- Montant des frais pédagogiques: **140.00 euros**
- Montant des frais d'hébergement : **172.40 euros**
- **Montant total de la formation : 342.40 euros**

a) L'entreprise ou le stagiaire s'engage à verser à l'organisme une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais pédagogiques et les frais d'hébergement.

Le règlement s'effectue à l'ordre de **La Ligue du centre de football.**

b) La Ligue du Centre, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE V : ASSIDUITE

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue du Centre et des entreprises d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation...).

Les arrêts pour maladie, blessure avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, grève des transports publics, convocation à un examen, événements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

Le stagiaire reste toutefois redevable des heures de formation auxquelles il aurait dû assister.

ARTICLE VI : INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- ❶ Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de poursuivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue *, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

***(blessure durant le stage)**

ARTICLE VII : ASSURANCES

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par la Ligue du Centre auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

ARTICLE VIII : MODIFICATION DU FINANCEMENT

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé Monsieur le Directeur de la Ligue du Centre de football de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de la Ligue du Centre de football concernant le financement de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.


ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en triple exemplaire, à Orléans, le

L'entreprise,
Signature précédée de la mention
«Lu et approuvé »

Le Président LCF



Christian Teinturier

.....

Le stagiaire,
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

OBJET, PROGRAMME, CERTIFICATIONS ET FORMATEURS

OBJET :

Maîtriser les bases nécessaires à l'animation d'un club de niveau départemental

Optimiser, perfectionner et entraîner un groupe de U17/19 et seniors

Organiser et gérer de façon raisonnée l'activité football

Instaurer et de gérer une dynamique de groupe dans la catégorie

PROGRAMME * :

Horaires	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
8h30 9h00 10h00	Ouverture stage Connaissance du joueur	S Connaissance du jeu	S Organisation de l'Ent.	S Les pratiques	S Le Climat d'entraînement
10h30 12h30	T Séance cadres	T Séances cadres	T Les jeux - Les situations	T Les situations - Les exos	S Séances stagiaires
12h30	DEJEUNER				
14h30 16h30	T Séance stagiaires	T Séance stagiaires	T Séances stagiaires	S Séances stagiaires	S Bilan + clôture Cadres
17h00 18h30	S Les principes Pédagogiques	Compétences à développer	Organisation de l'Ent.	Comportements de l'éduc.	
18h 19h30	S Fiche Forum	S Qu'avez-vous retenu ?	Forum	L'arbitrage GC	
19h30	DINER				
20h30 21h30					

* susceptible de modifications

CERTIFICATION :

- <u>RAPPORT DU STAGE PEDAGOGIQUE</u>	ACQUIS	NON ACQUIS
- <u>MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE</u>	ACQUIS	NON ACQUIS
- <u>ATTESTATION DE STAGE PEDAGOGIQUE</u>	OUI	<input type="checkbox"/>
	NON	<input type="checkbox"/>

FORMATEURS :

- **IMBERT Sébastien** : Conseiller Technique Régional (Directeur Technique Régional)
- **FLAMANT Patrick** : Docteur (IFR / LCF) (BEES 2 Football)
- **LA FLEURIEL Pascal** : Conseiller Technique Régional
- **CHENEAU Grégory** : Conseiller Technique Régional en arbitrage (LCF)
- **TARTARIN Françoise** : Conseiller Régional Animation Foot Féminin
- **VANDENBULCKE Emmanuel** : Conseiller Technique Régional
- **CHAUVEAU Nicolas** : Conseiller Technique Régional
- **FREMION Eric** : Conseiller Technique Régional
- **PAILLISSON Guillaume** : Conseiller Technique Régional
- **FERRAGUT Raymond** : Educateur BEES 1

REGLEMENT INTERIEUR

L'IFR est une œuvre collective, les stagiaires ou usagers qui y sont hébergés doivent participer à la préservation des équipements et installations.

A) HERBERGEMENT

1) Fonctionnement :

1 – A l'arrivée:

Les stagiaires se présenteront à l'accueil.

Le personnel de l'IFR remettra la clef des chambres : toute clef perdue ou cassée sera facturée au stagiaire.

La répartition de l'hébergement reste à l'initiative de l'IFR. Il est rappelé que:

- La modification de la disposition du mobilier n'est pas autorisée.

Les stagiaires effectueront l'état des lieux entrant. En cas de problèmes constatés, prévenir impérativement avant le déjeuner la Direction de l'IFR.

2 – Durant le stage :

Etre très vigilant :

- de la bonne tenue des stagiaires
- du respect du matériel et des locaux, l'IFR se réservant le droit de recours contre le stagiaire en cas de détérioration ou disparition du matériel confié.
- à la vérification de la fermeture des fenêtres et des portes des chambres ainsi que des différentes salles d'activités et de l'extinction des lumières.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles ou de matériel sportif.

La cafétéria est un lieu de convivialité, il convient d'en respecter la propreté et l'ordonnancement.

a) *Doivent être effectués* :

- Le rangement des tables, chaises et matériels pédagogiques des salles de cours après chaque utilisation.
- L'extinction des lumières au sortir des chambres.
- Le moindre bruit possible surtout entre 21 h et 7 h.

Il est défendu de fumer dans le centre, la cafétéria, le restaurant, les chambres ainsi que dans les circulations permettant d'y accéder (dispositif d'alarme permanent). Il est formellement interdit de sortir par les issues de secours (sauf conséquence d'une alerte de feu) En cas de non-respect des présentes ou instructions données par la Direction, il pourra être procédé au renvoi du ou des stagiaires concernés.

b) *le jour du départ :*

Les lits devront être défaites, les draps déposés sur la table de chambre. Les couvertures et dessus de lits seront remis sur chacun des lits.

L'état des lieux sera effectué par le personnel de l'IFR . Toute dégradation constatée sera facturée au stagiaire.

c) *Ne sont pas autorisés :*

- la fréquentation du centre par des personnes étrangères aux groupes accueillis
- l'accès à l'ensemble du bâtiment en chaussures de sport souillées ou comprenant un dispositif particulier sous la semelle (football, cyclisme, ...)
- l'utilisation de réchaud, bouilloire, cafetière et de tout système d'appoint de chauffage dans les chambres
- la consommation d'alcool et de substances toxiques dans les bâtiments.
- le déplacement de mobilier de couchage, de rangement et les bureaux.
- les animaux de compagnie.
- la prise de repas en dehors de la salle de restauration.
- le lavage d'effets et/ou de chaussures dans les chambres.

3 – Service des repas :

Les repas doivent être pris dans le restaurant sauf en cas de dispositions particulières acceptées par la direction.

L'heure de prise des repas est entendue dès le début du stage avec le service d'accueil qui assure ensuite la coordination avec les cuisines.

Les plateaux doivent être débarrassés une fois le repas terminé.

L'accès aux cuisines est réservé uniquement au personnel de service.

Les rationnaires doivent être vêtus correctement (couvrir chef interdit, être torse nu...)

Il peut être fourni à la demande, des plateaux repas ou sachets pique-nique à emporter, livrés au départ de l'IFR. Leurs conditions de transport et de conservation incombent au groupe.

L'IFR ne peut être tenu pour responsable des problèmes sanitaires liés au non-respect des conditions de transports et/ou de conservation.

B) LA VIE DANS L'IFR :

Afin de préserver la tranquillité des résidents et pour des raisons évidentes de sécurité, il convient de limiter les horaires de nuit.

Les portes du centre seront fermées de **21H00 à 7H00 du matin**.

Pour entrer dans le centre sur cette plage horaire, un code vous sera transmis.

1) Sécurité :

En cas d'incendie, il convient de respecter les consignes qui sont affichées dans les couloirs. Il est interdit de toucher aux détecteurs d'incendie. Ceci déclenchera une alarme générale très bruyante. Une amende de 50.00 € sera infligée pour tout déclenchement intempestif.

2) Les services disponibles :

- Téléphones : 2 points phones à carte sont à disposition
- Courrier : levée vers 12 h 00
- Laverie
- Rangement
- Cafétéria
- Stationnement aux emplacements réservés. Un passage des véhicules de secours doit être préservé.
- Numéros et services d'urgence.
- Panneau d'information.

3) Utilisation des installations sportives :

Les stagiaires utilisant les installations sportives sont tenus de se conformer au règlement intérieur desdites installations.

Il est rappelé, en conformité avec la loi du 9 juillet 1976 et le décret n° 92-478 du 29 mai 1992 qu'il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'IFR.

C) Conditions de vie :

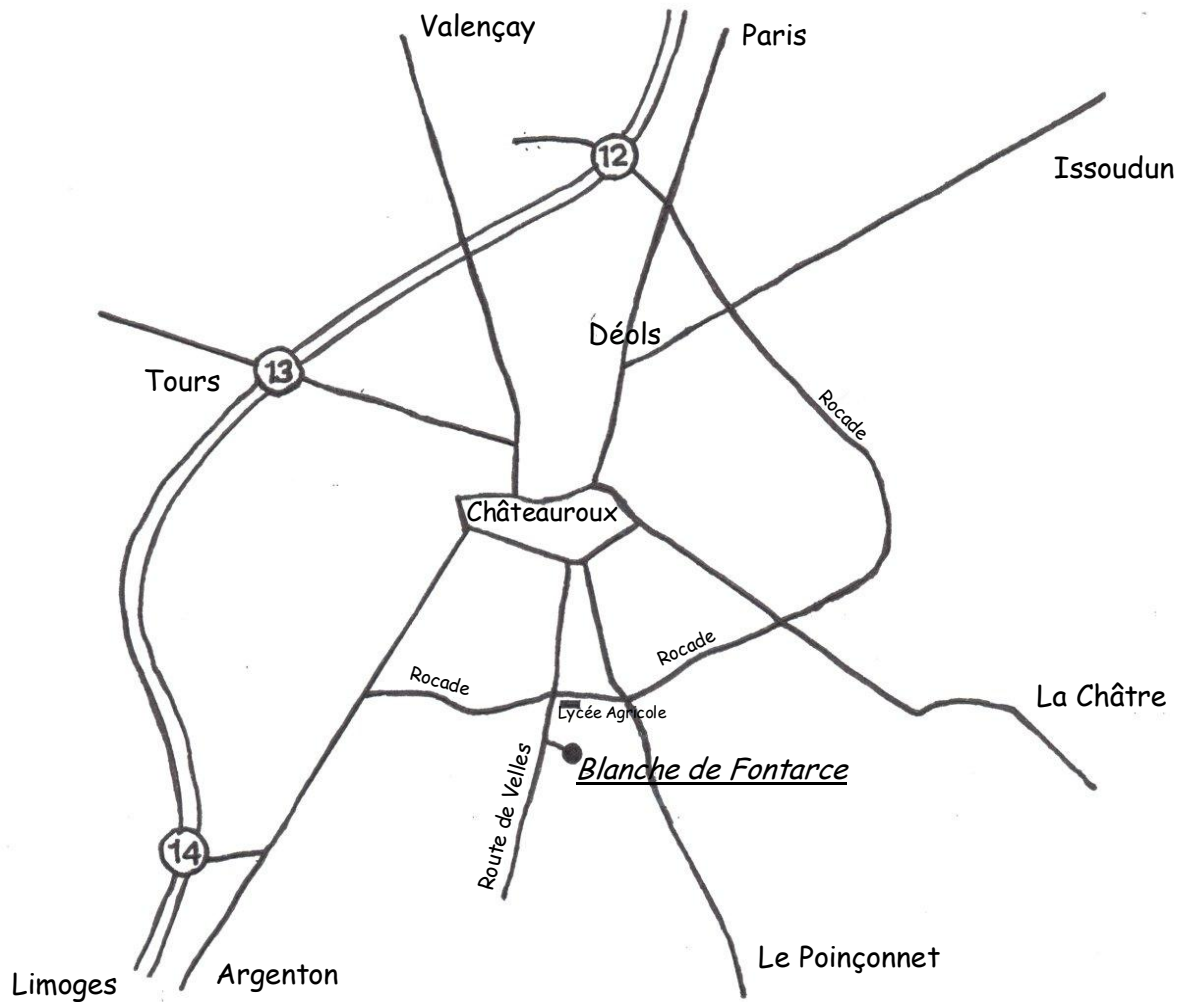
Le respect du règlement intérieur du centre est à la base de la bonne marche de l'établissement et des bons rapports entre les divers stages et avec l'administration.

L'association de Gestion et la direction de l'IFR se réservent le droit d'infliger une pénalisation pouvant conduire à mettre un terme à un stage avant la date initialement prévue si une ou plusieurs des clauses constituant ce règlement n'étaient pas respectées.

PLAN IFR

INSTITUT DU FOOTBALL RÉGIONAL

Centre Blanche de Fontarce
Route de Velles
36000 CHÂTEAURoux



Autoroute A 20 Direction LIMOGES

- ☑ Sortie 14 direction Le Poinçonnet
- ☑ Au rond point prendre à droite Le Poinçonnet
- ☑ Parcourir 2,5 Kms, au stop prendre à gauche
- ☑ A 2,5 Kms à droite entrée de l'I.F.R.



PIECES A RETOURNER

**Avant le 24 Février 2012 à l'Institut du Football Régional
Service POLE FORMATION
Route de Velles
36000 CHATEAUROUX**

- 1 – **La Partie 1** : Dossier administratif rempli
- 2 – **La Partie 2** : Contrat de formation signé et daté
- 3 - Une copie d'un document d'identité recto-verso (pièce d'identité, passeport ou titre de séjour)
- 4 - Une copie de la licence recto 2011/2012

5 - Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (daté de moins de 3 mois valable durant toute la durée de la formation)

- 6 - 1 photo d'identité récente
- 7 – Un chèque bancaire ou postal de **170 €** soit :
 - **140 Euros** de frais pédagogique
 - **30 Euros** de frais d'inscription
- 8 – Un chèque bancaire ou postal de **172.40 Euros** pour les frais d'hébergement.